



Le Saint-Siège

***DISCOURS DU PAPE JEAN XXIII
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES D'ITALIE,
M. AMINTORE FANFANI****

Mardi 11 avril 1961

Cette rencontre Nous est très agréable. Elle fait suite à celle du 29 octobre 1958, lorsque, aux premières heures de Notre pontificat, vous êtes venu Nous présenter les vœux de M. le président de la République d'Italie et du peuple italien. Nous fûmes alors heureux de vous assurer que Nous vous avons toujours suivi dans les circonstances diverses et changeantes qui marquent la carrière de tout homme de gouvernement.

Les conditions particulières de l'Église catholique et de l'État italien – deux organismes différents par leur structure, leur physionomie et leur degré d'élévation en ce qui touche les finalités particulières de l'un et de l'autre – supposent une distinction et une certaine réserve dans leurs rapports, empreints toutefois de courtoisie et de respect, qui rendent d'autant plus agréables les occasions qu'ont leurs représentants les plus élevés de se rencontrer de temps en temps, pour la joie de tous et pour un encouragement dans la recherche des biens les plus précieux de la vie sociale.

La célébration, ces mois-ci, du centenaire de l'unité italienne est un motif de sincère allégresse pour ce pays. Elle nous retrouve, sur les deux rives du Tibre, animés d'un même sentiment de reconnaissance envers la Providence du Seigneur. À travers des variations et des oppositions parfois violentes, comme cela arrive dans tous les temps, la Providence a conduit cette portion choisie de l'Europe vers une position de respect et d'honneur dans le concert des nations depositaires, grâce à Dieu, encore aujourd'hui, de la civilisation qui tire du Christ son nom et sa vie.

À observer avec attention et sérénité le cours des événements d'un passé plus ou moins éloigné, on trouve une confirmation de la maxime : « L'histoire voile tout et elle dévoile tout ».

Les fils de l'Italie, pour qui une certaine littérature quelque peu échevelée fut un motif de trouble aux années les plus agitées du mouvement de l'Unité nationale, ne sauraient ne pas voir ceci : Pie IX fut un astre bienfaisant et un signe lumineux, invitant au triomphe du magnifique idéal dont il saisit le sens le plus noble et que, pour sa part, il vivifia du souffle de sa grande âme, si droite et si pure.

Tout le reste de cette période fut, dans les desseins de la Providence, une préparation aux pages victorieuses et pacifiques des accords du Latran, qu'un autre Pie allait définir avec sagesse et bonheur : « La paix du Christ, dans le règne du Christ », indiquant par là un horizon nouveau, qui s'ouvrait enfin, pour la célébration de la vraie et parfaite unité de race, de langue et de religion, objets des aspirations des Italiens les meilleurs.

Cette simple évocation, que Nous Nous sommes permis de faire à votre intention, monsieur le Président, est comme une fleur des champs à l'entrée du printemps. Nous y ajoutons le vœu, que chaque jour Nous formulons devant le Seigneur pour le chef de l'État – que Nous avons suivi ces jours-ci avec une vive sympathie, l'accompagnant de Nos souhaits paternels, – pour vous et pour tous ceux qui partagent les responsabilités du gouvernement de la chose publique, ce vœu que Nous avons formulé dans la liturgie de la Semaine sainte : « Religionis integritas et patriae securitas. » Liberté de la pratique de la religion dans le respect ; inspiration chrétienne de l'école ; sainteté du mariage ; expansion de l'apostolat pour la vérité, la justice et la paix, telle est en vérité la substance des accords du Latran.

**La Documentation catholique, n°1351 col. 547-548.*

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n°16 p.1.